



Mairie du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

ARRETE N°2022-458  
Référendum local du 27 novembre 2022  
Liste des groupes politiques – Attribution des panneaux électoraux

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code électoral,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022-095 du 15 septembre 2022 relative au référendum local sur la réduction de la vitesse à 30km/heure sur les voiries communales du Kremlin-Bicêtre, portant convocation des électeurs pour le dimanche 27 novembre 2022 et invitant les groupes d'élus, partis et groupements politiques à présenter une demande d'habilitation au maire le lundi 7 novembre 2022 à 17h au plus tard, en vue de participer à la campagne électorale dudit référendum,
- Vu le dépôt des déclarations de candidatures,
- Vu le procès-verbal de tirage au sort effectué le 08 novembre 2022 par Maître Isabelle GAUTHIER, huissier de justice, en présence de Monsieur Estéban PIARD, Directeur de Cabinet, en vue de l'attribution des panneaux d'affichage pour chacun des groupes d'élus, partis et groupements politiques,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Conformément aux dispositions du code électoral, ont été enregistrées, assorties des numéros de panneaux d'affichage précisés ci-après, les déclarations de candidatures des groupes d'élus, partis et groupements politiques en vue de participer à la campagne électorale dans le cadre du référendum du 27 novembre 2022 :

N° de panneau	Groupes élus, Partis, Groupements politiques	Représentés par
1	Groupe Le Kremlin-Bicêtre en commun	Corinne BOCABELLE et Frédéric RAYMOND
2	Groupe pour une ville qui nous rassemble, PCF et apparentés, tous citoyens	Ibrahima TRAORE
3	Groupe génération écologie et sociale	Jean-Philippe EDET et Jonathan HEMERY
4	Groupe des élus socialistes	Anissa AZZOUG

**ARTICLE 2 :** Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux représentants des groupes d'élus, partis et groupements politiques et publié au recueil des actes administratifs de la ville.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 08 novembre 2022

Le Maire,



Jean-Luc LAURENT

Copie de réception en préfecture  
094-219400439-20221108-2022-458-AR  
Date de télétransmission : 10/11/2022  
Date de réception préfecture : 10/11/2022